

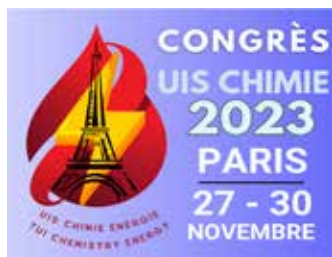
SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte rendu du CEF du 25 septembre 2023 **p.2** / 22 octobre 1941 – 2023 : hommage aux Fusillés de Châteaubriant **p.3** / Tract : « Salaire, pénibilité : construisons le rapport de force nécessaire » **p.4**

l'agenda



**43^{ème} Congrès
de la FNIC-CGT
du 25 au 29 mars 2024**



Réunions fédérales à venir

05/10 Répartition Pharma :
CSR

09/10 Officines : CPNEFP

12/10 LBM : CPPNI

18/10 Fabrication Pharma : CSP

18/10 Collectif IHS : réunion

19/10 Plasturgie : CMPPNI

19/10 Industrie Pharma :
CPPNI

25/10 Caoutchouc : CPNEFP

Droits et libertés

Les arrêts maladie ne sont pas du repos : la Cour de cassation confirme la victoire de la CGT !

Par trois décisions rendues le 13 septembre 2023, la Cour de cassation confirme la victoire de la CGT sur l'application de la directive européenne de 2003 sur le temps de travail et n'assimile plus l'arrêt maladie d'origine non professionnelle à du temps de repos.

Ces décisions garantissent une meilleure effectivité des droits des salarié-es à leurs congés payés en assurant désormais que :

- Les salarié-es en arrêt maladie, qu'il soit d'origine professionnelle ou non professionnelle, pourront acquérir des congés payés pendant leur période d'arrêt maladie.
- En cas d'accident du travail, l'accumulation des jours de congés payés ne sera plus limitée à la première année de l'arrêt de travail.
- La prescription du droit à congés payés ne commence à courir que lorsque l'employeur a mis le ou la salarié-e en mesure d'exercer ce droit.

Ces décisions viennent confirmer les conséquences que la CGT tirait déjà de la décision de la Cour administrative d'appel et, plus encore, elles munissent désormais les salarié-es d'un droit certain et opposable à leur employeur ! ■

Ces décisions viennent confirmer les conséquences que la CGT tirait déjà de la décision de la Cour administrative d'appel et, plus encore, elles munissent désormais les salarié-es d'un droit certain et opposable à leur employeur ! ■

Les chiffres

46,8 Milliards

c'est l'ampleur des baisses d'impôts depuis le premier quinquennat d'Emmanuel Macron avec essentiellement l'ISF remplacé par l'IFI, la mise en place d'une Flat tax et 15 Mds d'euros pour les entreprises, avec majoritairement la baisse du taux de l'IS, qui est passé de 33 % à 25 %.

Orga et vie syndicale

**PROCHAINE RÉUNION
DU COLLECTIF FÉDÉRAL JEUNES
LE 30 NOVEMBRE 2023 À 9H, SALLE CARASSO.**

Après avoir réuni le CFJ le 19 septembre, une première prise de contact nécessaire, des pistes de travail ont été prises. L'axe principal étant, bien évidemment, de faire du CFJ l'outil syndical indispensable pour une CGT à la hauteur des enjeux de la jeunesse. Précarité, bas salaires, conditions de travail inacceptables, sont autant de problèmes auxquels le CFJ tentera d'apporter des réponses syndicales en formulant les revendications FNIC-CGT afin d'organiser, syndiquer et amener à la lutte les jeunes dans les entreprises.

Une autre piste de travail est l'importance de la formation syndicale des jeunes syndiqués de la Fédération, afin d'armer théoriquement les Camarades, qu'ils puissent s'élancer dans la lutte de classe avec un œil critique et averti sur ce qu'est le capitalisme, comment il fonctionne et comment avoir des clés pour organiser la colère de la jeunesse.

Un programme enthousiaste, construit par des jeunes engagés, dont il reste encore beaucoup à écrire. À ce titre, nous invitons les syndicats de notre Fédération à s'inscrire dans cette démarche, si cela n'est pas encore fait.

LA JEUNESSE EST LE CARBURANT LE PLUS PUISSANT DE LA LUTTE DE CLASSE, FAISONS LE PLEIN DE JEUNES, DANS LE COLLECTIF, POUR UNE CGT À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE LA PÉRIODE. ■



L'actualité du **MILITANT** des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euro

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité fédérale



COMPTE RENDU DU CEF DU 25 SEPTEMBRE 2023

Présentation du Réalisé 2022

Le Secrétaire à la politique financière a présenté le Réalisé 2022.

La CFC a donné un avis favorable. Puis, la Commissaire aux comptes a donné quelques explications sur les méthodes et règles comptables.

Elle a également rappelé les règles comptables applicables depuis la loi de 2008.

La Commissaire aux comptes certifie les comptes 2022 sans aucune réserve.

À l'unanimité, le Comité exécutif fédéral adopte le rapport du réalisé 2022 présenté par le Secrétaire à la politique financière ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.

Actualité

Au niveau international, ces dernières semaines ont été marquées par un séisme de grande amplitude au Maroc, qui a causé près de 3000 morts. Des inondations historiques en Libye ont balayé des pans entiers du pays et causé des dizaines de milliers de morts et disparus. La Fédération a envoyé un message de soutien aux syndicats marocains.

Aux Etats-Unis, une grève signalée comme historique dans trois usines des trois grands constructeurs automobiles américains, depuis le début de la semaine dernière. Les salariés revendiquent une augmentation de salaire de 36 % sur 4 ans.

En France, pendant que certains continuent de s'enrichir, de festoyer,

que Macron reçoit un monarque et un chef religieux, les salariés, les consommateurs, les familles, les retraités, les jeunes continuent de trinquer !

Augmentation de l'électricité : + 10 % en juillet (+ 15 % en début d'année), de fortes hausses des fournitures scolaires et celles des produits alimentaires se poursuivent ! Le prix du carburant est désormais à plus de 1,99 € le litre ! La taxe foncière subit une hausse de 7,1 %, voire plus selon les communes.

Lors de notre Assemblée générale, les Camarades ont clairement exprimé leur souhait d'avoir un plan de bataille. Dans la suite des propositions de notre Assemblée générale, les travailleurs du Caoutchouc se sont engagés dans un processus de lutte en appelant aux vendredis de la conquête sociale, qui débutera le 13 octobre. Nous devons appliquer ce même processus dans toutes nos branches.

Orga / Renforcement

Une présentation complète a été faite à l'Assemblée générale du 5 septembre.

Contrairement aux derniers exercices clos, on constate une légère augmentation du nombre de FNI sur 2021.

Concernant les nouvelles adhésions enregistrées dans CoGiTiel, là aussi, nous sommes en progression pour 2021 avec 854 nouveaux adhérents en 2021 contre 713 en 2020.

Pour l'exercice 2022, la direction confédérale a fixé sa clôture au 31 décembre 2023, sachant que pour

le 43^{ème} Congrès fédéral et le calcul des voix des syndicats, les exercices 2020, 2021 et 2022 seront les références.



43^{ème} Congrès fédéral

Il aura lieu du 25 au 29 mars 2024 à Port Leucate. Les bulletins d'inscription et les fiches de candidatures ont été envoyés dans les syndicats. Des groupes de travail ont été mis en place sur les fiches revendicatives.

Divers

Le CEF valide le calendrier fédéral 2024.

Situation de George Ibrahim Abdallah

Le CEF valide et partage l'interpellation de l'UD des Hautes-Pyrénées, faite à la Confédération. ■

Châteaubriant

22 OCTOBRE 1941 / 2023

HOMMAGE AUX FUSILLÉS



Créé le 27 mai 1943, le Conseil national de la Résistance comptait dans ses rangs des syndicalistes de la CGT, dont Louis SAILLANT.

Le CNR publia, le 15 mars 1944, le « programme d'action de la Résistance », comportant à la fois un « plan d'action immédiate » et un ensemble de « mesures à appliquer dès la libération du territoire ».

Ce programme du CNR contenait un volet politique et aussi un volet économique et social, qui fut repris et appliqué à la Libération.

En 1945, à la Libération de la France, après la Seconde Guerre mondiale, la majorité des dirigeants de la CGT, dont certains étaient membres du Parti communiste, soutient la « bataille de la production » pour reconstruire le pays, dans le sillage de la prestigieuse grève patriotique des cent mille mineurs du Nord Pas-de-Calais, en mai-juin 1941.

Ceux-ci ont su comprendre les réactions face à la férocité des privations qui, au fil du temps, devenaient de plus en plus insupportables. Avec un ravitaillement toujours aussi mal organisé, un marché noir toujours prospère, la question du pouvoir d'achat est devenue primordiale, poussant les travailleurs à s'engager dans des grèves locales et/ou professionnelles.

Dès août 1943, la CGT réunifiée, dans un programme d'action d'après-guerre demande, entre autres, une stabilisation des prix et une augmentation générale des salaires de 50 %.

Le programme du CNR reprendra la demande en y associant l'échelle mobile des salaires.

L'augmentation des prix alimentaires atteint des sommets. La demande de la CGT d'une augmentation salariale de 50 % prend de la force. En septembre 1944, des augmentations de 30 % à 50 % sont octroyées. Les cheminots et les mineurs bénéficient de mesures spéciales. En octobre, le gouvernement provisoire revalorise fortement les allocations familiales et décide le blocage des prix.

Redoutant l'engrenage des salaires et des prix, la CGT demande une remise en ordre générale des salaires.

Quant aux patrons, ils s'en tiennent aux augmentations officielles, et encore faut-il que le rapport de force les y contraigne. Ces moments de tensions-négociations s'ouvrent, in fine, sur la création, en décembre 1945, du Conseil national du patronat français (CNPF).

L'année 1945 voit aussi la création des comités d'entreprise et la mise en place de la Sécurité sociale, ainsi que la création de la Fédération syndicale mondiale (FSM) à laquelle adhère la CGT.

La CGT participe aussi, au sein du CNR, à la création de la Sécurité sociale et à sa gestion voulues par Ambroise Croizat, ministre communiste et Secrétaire général de la Fédération de la métallurgie CGT.

Tout ceci est l'héritage laissé par le poids de la CGT dans la Résistance par les 27 patriotes fusillés à la carrière de Châteaubriant, les 16 fusillés à Nantes le 22 octobre 1941, et par les 9 autres qui ont été fusillés à la Blisière près de Châteaubriant (44), le 15 décembre 1941.

Le 22 octobre 1941 est un jour qui marquera un tournant dans la guerre contre l'occupant nazi. Ce fut un coup de tonnerre qui galvanisa la Résistance et en précipitera le développement. Eux, ces militants communistes syndicalistes, ces ouvriers, ces étudiants, ils sont morts pour libérer la France et comme le disait Gabriel PERI « pour assurer, à tous, des lendemains qui chantent ».

Ce 22 octobre 2023, rendons hommage à ces Camarades qui ne sont pas tombés en vain, leur sacrifice a ouvert la voie au Conseil National de la Résistance, aux jours heureux. Ne laissons pas ce patrimoine tomber aux mains du capitalisme, héritier de cette période nauséabonde.

Dans sa dernière lettre, avant d'être fusillé, Jean Poulmarc'h écrivait : « L'heure n'est plus aux pleurnicheries et à la passivité ; ... jusqu'à la mort, j'ai lutté. Je suis fier de ma vie et je ne doute pas que mon sacrifice, comme celui de mes camarades, ne soit pas vain. » ■



SALAIRE, PÉNIBILITÉ : CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE NÉCESSAIRE !

En octobre 2022, les salariés des raffineries ExxonMobil ainsi que TOTALEnergies se sont massivement exprimés par une lutte exemplaire et intense en réponse aux propositions salariales indécentes (ou absence de propositions) des géants du Pétrole. Cette lutte a donné espoir à la classe ouvrière dans plusieurs secteurs professionnels privés et publics, qui se sont également mobilisés pour revendiquer de réelles augmentations de salaire face à une inflation qui n'a cessé de croître, pour s'établir à 5,9 % en décembre : GEODIS, L'OREAL, CASTORAMA, HEPAD ...

Un an après, les travailleurs continuent de subir l'inflation puisque le patronat n'a apporté aucune réponse salariale, malgré l'affichage de profits insolents en 2022 :

- 51,4 milliards d'euros pour ExxonMobil,
- 36,2 milliards pour TotalEnergies
- 5,7 milliards pour l'Oréal.

Les grands gagnants sont une nouvelle fois les actionnaires ainsi que les grands groupes du CAC 40 qui se sont reversés les deux tiers des profits réalisés sous forme de dividendes ou de rachats d'actions (pour TOTAL : 10 milliards de dividendes et 7 milliards de rachats d'actions) alors que les salariés se sont vus augmenter leur salaire de 3,8 %, en moyenne, sur 2022.

Si les travailleurs ont perdu du pouvoir d'achat, il en est de même sur la reconnaissance de leur pénibilité au travail. Après une réforme des retraites passée en force par le 49.3 par le gouvernement MACRON, méprisant toute forme de mobilisation (grèves, manifestations), le Compte Pénibilité C2P n'inclut toujours pas la reconnaissance des critères de pénibilité, comme le port de charges lourdes, l'exposition aux produits dangereux, les postures pénibles ou les vibrations mécaniques, supprimés du C3P par MACRON !

Cependant, la réforme des retraites renvoie le débat de la pénibilité dans les branches professionnelles. Il est donc plus que nécessaire que l'ensemble des salariés, branche par branche, s'empare de cette question en imposant la reconnaissance de la pénibilité considérant :

- La prévention afin que les salariés ne perdent pas leur vie à la gagner.
- La réparation par une véritable prise en compte des conditions de travail, faisant du départ anticipé la seule échappatoire en fin de carrière.

SALAIRE, PÉNIBILITÉ : MÊME COMBAT !

**IMPOSONS NOS REVENDICATIONS :
Salaire minimum à 2000€ brut/mois**

32h / semaine – 28h pour les salariés postés

Retraite à 60 ans – 55 ans pour les travaux pénibles

37,5 années de cotisation